



Exercice unilatéral de l'autorité parentale et demande de passeport

Par **Laure_46**, le **20/02/2023** à **10:59**

Bonjour,

J'ai enlevé l'exercice de l'autorité parentale au père de ma fille il y a plusieurs années (jugement).

Je suis en train de faire une demande de passeport et carte d'identité pour ma fille; dois-je fournir une autorisation et un justificatif de domicile pour les 2 parents ou est-ce que vous me confirmez que je peux faire cette démarche seule? (et donc ne fournir que les pièces me concernant)

Je vous remercie, cordialement

Par **youris**, le **20/02/2023** à **11:05**

bonjour,

à votre demande, le tribunal a retiré l'autorité parentale au père de votre fille.

le retrait de l'autorité parentale peut être total ou partiel mais est toujours pour une durée limitée.

il faut avoir ces renseignements pour répondre à votre question.

voir ce lien :

[retrait autorité parentale](#)

salutations

Par **Laure_46**, le **20/02/2023** à **11:08**

il ne s'agit pas d'un retrait de l'autorité parentale mais de son exercice